

# Un accompagnement obtenu d'arrache-pied

Février 2019 – IL

Alors que les salariés du site de Sablier ont déjà déménagé (vers Saint Mauront, la Marseillaise, et le Prado pour les télétravailleurs) et que ceux de Nedelec iront à la Marseillaise début avril, **les conditions d'accompagnement sont enfin connues. L'action et la ténacité des élus CFE CGC présents sur les différents périmètres concernés, a permis de mettre autour de la table les partenaires sociaux dans l'intérêt de nos collègues. Vos élus ont ainsi obtenu l'ouverture d'une négociation sur l'accompagnement des salariés impactés par ce déménagement.**

Après deux mois de négociations et malgré une pétition signée par 150 salariés demandant l'amélioration du dernier texte proposé, la Direction est restée ferme sur ses dernières positions. Toutefois, une partie de nos revendications et propositions ayant été acceptée et afin d'éviter une décision unilatérale de la Direction moins disante, la CFE-CGC a pris ses responsabilités en signant cet accord.

## ► Un accompagnement financier...

**En plus du versement d'une prime de déménagement de 450€ brut pour tous, nous avons obtenu :**

Dédommagement de l'allongement du temps de trajet sous forme de prime one shot :

- + 20mn = 1300€ ;
- + 30mn = 2100€ ;
- + 40mn = 3700€

L'estimation se fera via l'outil « Voyageur ». S'il y a désaccord sur le temps d'allongement, l'estimation se fera sur déclaratif du salarié avec validation de la RH.

Parking motos de la Marseillaise : 30 places réservées, (attribution par le DRH de l'entité).

Site de télétravail du Prado : prise en charge du parking Chanot pour les jours télétravaillés.

## ► ... et social.

Une application de l'accord à tous les salariés, fonctionnaires, alternants, contrats pros, CDD.

La prise en charge des suppléments de frais de garde enfants (dans la limite des plafonds URSSAF).

La prise en charge du coût des tunnels Prado sur transmission des justificatifs via note de frais oneo.

La prise en charge à 100% si un deuxième abonnement de transports en commun est nécessaire.

## ► Vos élus en première ligne pour l'intérêt de tous !

**La CFE-CGC, première organisation syndicale du périmètre (AERM, SCO, DIG, OFS, SCE, UPR), a joué de tout son poids pour obtenir de réelles avancées durant la négociation.**

Cet accord sera d'une durée de 3 ans. Il peut être prolongé à la demande des syndicats par une réouverture des négociations. Si vous rencontrez des difficultés dans l'application des bénéfices de cet accord, n'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC.



### Vos correspondants

Ghislain VILLET – 06 85 82 88 60  
 Michel CARLIER – 06 79 54 28 98  
 Laurent BEDROSSIAN – 06 85 40 18 29

